

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (C.F.E.)Courriel : profimmo@savoie.cci.fr**CHAMBERY**5 rue Salteur – CS 22416
73024 CHAMBERY CEDEXOuvert du lundi au vendredi
9h / 11h30 - 13h45 / 16h**ALBERTVILLE**45 Avenue Jean Jaurès BP 20007
73201 ALBERTVILLE CEDEXPermanences les mardis et jeudis
9 h / 11h30 - 13h45 / 16h

Professions immobilières : attestation de collaborateur (salarié ou agent commercial)

Demande initiale – modification – renouvellement

Lors de la délivrance de la nouvelle attestation, l'ancienne est à restituer à la CCI

1 - Pièces justificatives

Carte nationale d'identité / passeport / titre de séjour / extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) :
1 copie recto-verso

Ressortissant de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen :
lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française

Ressortissant d'un état tiers :
extrait du casier judiciaire ou à défaut, document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet état :
1 original datant de moins de 3 mois

Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle (agent commercial) :
1 copie conforme au modèle fixé par l'Arrêté du 01/07/2015 / annexe IV

Attestation d'habilitation (en cas de modification ou renouvellement) :
1 copie

Toutes les pièces (à l'exception de la pièce d'identité) doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté

2 - Formulaire

Cerfa n° 15315*02 – signé par le responsable légal
A télécharger sur www.service-public.fr

Préciser la date de fin de validité de l'attestation :

- date de fin du contrat à durée déterminée
ou
- date de fin de validité de la carte professionnelle au plus tard (contrat à durée indéterminée)

3 - Frais

Rémunération pour instruction / délivrance de l'attestation d'habilitation..... 55 €

La seule instruction de cette demande donne lieu au paiement susvisé
[Arrêté du 10/02/2020 \(Journal Officiel du 14/02/2020\)](#)

(Espèces, CB ou chèque libellé à l'ordre de CCI Savoie)

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier